

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 5 mars 2018.

Présents : MM Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Bernard BOUSQUET, Didier GAFFIE, Valérie MAZARS, Sophie ALARI, Anne-Marie AZEMAR, Guillaume ALBY, Cyrille MAILLET, Anne-Julie DOUBLET, Jean-Marie DUCROQ.

Madame Sophie ALARI a été nommée secrétaire.

FONDS REGIONAL D'INTERVENTION (FRI) ET FONDS DEPARTEMENTAL TERRITORIAL (FDT) – RECONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS ET IRRIGATION DU TERRAIN DE RUGBY : Considérant la nécessité de réaliser des travaux de reconstruction du terrain de tennis avec remplacement de la clôture existante, et l'irrigation du terrain de rugby attenante avec un arrosage intégré :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide le lancement de l'opération de reconstruction du terrain de tennis et irrigation du terrain de rugby, dont les devis estimatifs s'élèvent à 62 025 € HT soit 74 430 € TTC.
- Décide de solliciter une subvention de la Région Occitanie dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention (FRI), du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental Territorial (FDT) et de valider le plan de financement comme suit :

- F.D.T. (Conseil Départemental) : 30 % sollicités, soit 18 607,50 €
- FRI : 30 % sollicités, soit 18 607,50 €
- Autofinancement (solde) : 24 810,00 €

Adopté : à l'unanimité

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018 : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de fixer le montant de la redevance assainissement pour la facturation 2018, redevance qui concerne les locaux raccordés au réseau public d'assainissement collectif. Il propose de ne pas augmenter le tarif pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation du montant de la redevance assainissement pour l'année 2018. Celui-ci reste fixé à 1,65 € le m3 avec une part fixe par facture de 10 €.

Adopté : à l'unanimité

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN COURANT DE L'ARCHEOSITE DE MONTANS : Vu la convention relative à l'entretien courant des locaux de l'Archéosite de Montans en date du 24 décembre 2015 ;

Vu la décision du bureau de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet en date du 23 octobre 2017 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'augmentation du coût horaire fixé désormais à 23€/heure et de la prolongation de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2019. Il est donc nécessaire de convenir d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les dispositions de l'avenant à la convention relative à l'entretien courant des locaux de l'Archéosite de Montans, à savoir l'augmentation du coût horaire fixé à 23€/heure et la prolongation de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Adopté : à l'unanimité

AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DES PLANTATIONS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : Vu la convention de gestion des plantations du 20 mars 2008 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'extension de l'agglomération du « Puech du Taur » sur la RD14, il est nécessaire de convenir d'un avenant avec le Conseil Départemental du Tarn, relatif à la convention de gestion des plantations. Cet avenant formalise l'engagement des deux collectivités dans la gestion des plantations situées sur la RD14 du PR 18+738 au 19+004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion des plantations avec le Conseil Départemental.

Adopté : à l'unanimité

Une réflexion doit être menée sur l'aménagement du rond-point de Frézou avec une amphore.

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans

le cadre des avancements de grades 2018, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint administratif principal 1^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste permanent à temps non complet d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- de fermer le poste d'Adjoint administratif principal 2^o classe à temps non complet,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 28 heures,
- il sera chargé des fonctions administratives au sein du service administratif de la mairie,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté : à l'unanimité

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

COMPLET : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des avancements de grades 2018, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- de fermer le poste d'Adjoint technique à temps complet,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté : à l'unanimité

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET

COMPLET : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des avancements de grades 2018, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- de fermer le poste d'Adjoint technique principal 2^o classe à temps complet,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions techniques au sein du service technique de la mairie,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté : à l'unanimité

OUVERTURE DE CREDITS TRAVAUX SALLE DE REUNION DU VILLAGE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'ouvrir des crédits sur le budget communal 2018, afin de mandater les dernières factures de travaux de la salle de réunion du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'ouvrir des crédits sur l'article 21318 opération 195 «Travaux salle de réunion village » pour un montant de 6 000,00. Ces crédits seront repris sur le budget communal 2018 lors de son vote,
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Une matinée « portes ouvertes » aura lieu le samedi 7 avril prochain afin de faire visiter la salle de réunion rénovée. Les tables ont été commandées et vont être réceptionnées, un réfrigérateur a été acheté. Le choix des chaises n'est pas fait à ce jour.
- Les travaux de rénovation des façades de la Mairie et de l'école sont en cours. La partie école sera terminée pendant les vacances de Pâques.
- Monsieur le Maire informe qu'une convention d'engagement mutuel a été signée entre la Mairie et l'entreprise LACLAU au sujet du remblaiement en terre de parcelles situées au « Pradel », avec une contrepartie.
- Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une réunion au SDET au sujet de l'éclairage public. Le changement des ballons fluo peut être financé à hauteur de 35 % par le Département et 35 % par le SDET. Une étude complète va prochainement être faite par le SDET.
- M. Jean-Marie BEZIOS informe de la mise en place prochaine de séparateurs provisoires sur le chemin des Rives.
- Le programme de numérotation des habitations se poursuit. Les poteaux du secteur 2 ont été livrés.
- Mme Sophie ALARI fait le compte-rendu de l'opération « Nettoyons la commune » qui s'est déroulée samedi 10 mars. 345,50 kg de déchets ont été ramassés.
- M. Guy SANGIOVANNI informe de l'organisation de la cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Cette manifestation, organisée par l'amicale des anciens combattants, se déroulera sur trois jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.